

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CAMBES EN PLAINE**  
**DU 20 AVRIL 2011**

---

L'an deux mil onze, le vingt avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mickaël BERTRAND, Maire.

PRESENTS : Alain BERTANI, Mickaël BERTRAND, Virginie CHABBERT, Daniel DIGUET, Jean-Pierre DUBAS, Françoise FLECHE, Eric GOBERT, Bernard GUERANDEL, Elizabeth HOLLER, Joël SUZANNE et Laurence VAN DOORNE.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul AUVRAY, Daniel COUTABLE, Laurence FOLLAIN

POUVOIRS : Jean-Paul AUVRAY a donné pouvoir à Eric GOBERT, Daniel COUTABLE a donné pouvoir à Françoise FLECHE, Laurence FOLLAIN a donné pouvoir à Elizabeth HOLLER

Elizabeth HOLLER est nommée secrétaire de séance.

---

**1- Approbation du nouveau règlement d'eaux pluviales**

Vu le règlement des eaux pluviales approuvé par délibération du Conseil Municipal le 10 mars 2010,  
Vu le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales,

L'objectif de l'établissement du règlement d'eaux pluviales était de pouvoir maîtriser les eaux de ruissellement et également de cadrer en terme de conception les futurs travaux d'aménagement.

Le schéma stipule que les ruissellements de ces futurs travaux seront gérés sur l'emprise du projet d'urbanisation.

Par conséquent, il convient de mettre à jour le règlement d'eaux pluviales de la commune en y incluant les dispositions du schéma de gestion.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
Le Conseil Municipal

**APPROUVE** le nouveau règlement d'eaux pluviales de la commune de Cambes en Plaine

**DIT** que ce nouveau règlement figure en annexe de ladite délibération et consultable en mairie.

---

**2- Renouvellement du contrat enfance jeunesse 2011-2014**

Le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2010, il s'agit donc de renouveler le « contrat de seconde génération » entre la commune de Cambes en Plaine et la Caisse d'Allocations Familiales.

Aucune nouvelle action ne sera établie, la garderie périscolaire maternelle, le relais d'assistantes maternelles intercommunal, la section Danse et le centre de loisirs estival constituent les actions maintenues et éligibles audit contrat. L'action du Local des jeunes de Cambes en Plaine est éteinte suite à la dissolution de l'association.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal

**DECIDE** du renouvellement du contrat enfance jeunesse dans les termes susvisés

---

### **3- Subvention à l'Association Cambes en Plaine Sports**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

d'attribuer une subvention de 6 900 € à l'Association Cambes en Plaine Sports.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **4- Subvention à l'Association Cambes en Plaine Fête**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Cambes en Plaine Fête.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **5- Subvention à l'Association Club du Colombier**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Club du Colombier.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **6- Subvention à l'Association Chorale « La Clé des Chants »**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer une subvention de 600 € à l'Association Chorale « La Clé des Chants ».

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **7- Subvention à l'Association des Chasseurs**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer une subvention de 350 € à l'Association des Chasseurs.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **8- Subvention à l'Association Yoga de Cambes en Plaine**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer une subvention de 500 € à l'Association Yoga de Cambes en Plaine.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **9- Subvention à l'Association des Anciens Combattants**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 250 € à l'Association des Anciens Combattants.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **10- Subvention au Comité de Jumelage Anglais**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 440 € au Comité de Jumelage Anglais.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **11- Subvention au Comité de Jumelage Allemand**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 220 € au Comité de Jumelage Allemand.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **12- Subvention à l'Association La Palette Cambaise**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association La Palette Cambaise.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **13- Subvention à l'Association Créart's**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association Créart's.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **14- Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 100 euros à l'Association des Parents d'Elèves.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **15- Subvention à la Coopérative de l'école HELENE MOULIN**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention 845 € à la Coopérative de l'école HELENE MOULIN.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

### **16- Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école HELENE MOULIN pour le projet PLU**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention 500 € à la Coopérative de l'école HELENE MOULIN pour le projet de Plan Local d'Urbanisme pour la classe de Mme CADIC.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

**17- Subvention exceptionnelle à la coopérative de l'école HELENE MOULIN pour le projet de Jeux d'opposition de Judo**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'attribuer une subvention 400 € à la Coopérative de l'école HELENE MOULIN pour le projet de jeux d'opposition de Judo.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du budget primitif 2011.

---

**18- Demande de participation du Département**

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal :

**DECIDE** de procéder aux travaux de voirie suivants :

- L'Aménagement de la Rue de la haie d'Epines décomposé comme suit :
  - L'entrée de ville (côté avenue)
  - Le giratoire
  - La rue de la Haie d'Epines
  - La place de l'école

dont le coût total est évalué à 979 743.46 euros HT

**SOLLICITE** du Département :

- Une subvention au titre des amendes de police
- Une subvention pour la pose de bordures de trottoirs

**S'ENGAGE** à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.

---

**19- Cotisation à l'Association Intercommunale pour le Voyage des Anciens**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de verser la cotisation pour l'année 2011, d'un montant de 747.50 euros.

La dépense est inscrite à l'article 6281 du budget 2011.

---

**20- Dématérialisation de la comptabilité et des actes**

L'adjoint chargé des finances expose aux membres du Conseil Municipal le processus dans lequel la commune s'inscrit dans le cadre de la dématérialisation de la comptabilité et des actes.

Une première réunion a eu lieu le 16 février dernier avec le percepteur M. LEGROS et Mme DESLANDES du service du trésor de Caen concernant la dématérialisation. Il s'agissait, pour cette première réunion de présenter le protocole d'échange sécurisé le PES V2 pour la comptabilité publique. Ce protocole permet de fournir un flux qui regroupe en un seul fichier sous forme dématérialisée au format XML, le bordereau, les titres ou mandats et le flux comptable. On peut y joindre des pièces justificatives telles que les factures, RIB ...

La commune doit faire acte de candidature avant le 24 avril 2011 afin de pouvoir faire partie des communes tests en la matière.

Une rencontre a eu lieu avec notre prestataire magnus le 31 mars 2011 afin d'être certain que la démarche était réalisable. Le prestataire nous a confirmé qu'il était prêt et que le logiciel permettait de dématérialiser toute la comptabilité ainsi que les actes. Et ce jusqu'à la signature électronique du bordereau via une plateforme de dématérialisation et une clé usb à usage personnel pour l'adjoint aux finances et la secrétaire générale. Une réunion a également rassemblé tous les partenaires à ce processus de dématérialisation le 13 avril 2011.

Une note de cadrage devra être validée par la collectivité et une période de test sera mise en œuvre sur différents critères de comptabilité.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal

**PREND ACTE** de ce protocole de dématérialisation,

**AUTORISE** l'Adjoint en charge des nouvelles technologies à engager la commune dans le processus de dématérialisation.

---

### **21- Avis sur le projet gouvernemental instaurant une taxe sur les loyers des logements sociaux**

M. Le Maire informe que le gouvernement envisage d'instaurer une taxe, de l'ordre de 2.5 % sur les loyers des logements sociaux. Cette taxe est prévue pour 3 ans et devrait rapporter 350 millions d'euros à l'Etat, tous les ans.

Parallèlement et pour éviter que les bailleurs sociaux fassent supporter cette taxe aux locataires, le gouvernement fera de l'indice de référence des loyers un plafond à l'augmentation des loyers.

Cette taxe risque donc d'impacter fortement la construction de nouveaux logements sociaux car un milliard de fonds propres en moins sur les 3 ans ce sont 60 000 logements qui ne verront pas le jour. A l'heure où les besoins de logements sont croissants, il n'est pas possible d'envisager moins de constructions de logements sociaux.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Le Conseil Municipal décide :

**D'EMETTRE** un vœu contre l'instauration d'une taxe sur les logements sociaux par le gouvernement

**DE DEMANDER** à M. le Maire d'adresser ce vœu à M. le Préfet et à tous les maires de la communauté d'agglomération de Caen la Mer.

---

### **Questions diverses**

- Afin de disposer de son courrier dans de meilleures conditions matinales, la commune a décidé d'ouvrir une boîte postale, occasion de rappeler l'importance que la municipalité attache à la présence de services postaux de qualité. De plus, une demande a été effectuée

pour l'installation d'un distributeur de billets justifiée par le développement de la commune ces prochaines années.

- **Alain Bertani**, Maire adjoint, a rappelé le lancement, à partir du 16 mai, de l'enquête publique relative au SCOT de [Caen Métropole](#). Il a invité tous les cambais à s'en informer compte tenu des enjeux qu'un tel document draine pour notre futur.
- En conclusion, le Maire est revenu sur la dernière fête du printemps dont le succès a dépassé les frontières communales. Il a tenu à en remercier tous ceux qui, au sein du conseil municipal, s'y sont impliqués avec passion.

Clôture de la séance à 19H30.

Le Maire,

Mickaël BERTRAND

Le secrétaire,

Elizabeth HOLLER